

## COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCO) DE MOINS DE 10 000 HABITANTS



**La commune de Balanzac, la  
commune de Sainte-  
Gemme et wpd onshore France**

### LA DÉMARCHE PARTENARIALE DE CONCERTATION DU PROJET ÉOLIEN DES ROUCHES À BALANZAC ET SAINTE-GEMME



La démarche s'inscrit dans un  
cadre réglementaire

OUI  NON

La démarche est

PONCTUELLE  PÉRENNE

La collectivité/métropole  
participe à un programme

OUI  NON

## THÈMES

Aménagement du territoire  
Environnement  
Énergie

## LA DÉMARCHE

### PRÉPARATION

Le projet éolien des Rouches a été initié par la société wpd en 2017, avec le soutien des conseils municipaux de Balanzac et Saint Gemme, communes de respectivement 546 et 1295 habitants. Porteur du projet, wpd France développe des parcs éoliens et solaires pour une production d'électricité 100 % renouvelable. En France en 2002, elle compte aujourd'hui 11 agences en France dont celle de Nantes porteuse du projet.

La démarche de concertation a débuté en 2018 conjointement par wpd et les conseils municipaux. Sur 4 années, 20 temps de concertation ont impliqué les parties prenantes : habitants, associations et élus des communes d'implantation et communes limitrophes. Les actions de concertation ont relevé les défis inhérents aux projets éoliens : projet à long terme, mobilisation citoyenne en milieu rural, études techniques complexes. La pandémie de COVID-19 et la réduction des liens sociaux qui l'a accompagnée a imposé des adaptations dans l'organisation des actions.

La 1ère priorité de la concertation fut la montée en compétence et la sensibilisation des participants sur la transition écologique et énergétique, pour permettre une posture argumentative et éclairée. La 2e a été d'établir une méthodologie d'écoute et de recueil des avis, co-décidée avec le public concerté et les élus locaux. Cette codécision a débouché sur la détermination de l'élément clé du paysage. La 3ème a été de proposer des actions larges pour capter la diversité des publics, y compris opposants, et intégrer les préoccupations locales. Cette approche visait à co-construire un projet adapté aux besoins et spécificités locales.

Cette démarche de concertation se démarque par la volonté de priorisé le sujet paysager, préoccupation centrale des publics et de l'énergie éolienne. Divers formats ont été proposés pour atteindre les publics concernés. Par ailleurs, ceux-ci ont eu une large marge de manœuvre et un impact décisionnel important sur des éléments caractéristiques de la faisabilité technique du projet : localisation, nombre et hauteur des éoliennes (des éléments souvent difficilement négociables pour un porteur de projet dans un secteur où les invariants sont forts) et les mesures locales d'accompagnement autour du projet.

La transparence a été une valeur fondamentale durant toute la concertation. Entre 2017 et 2022, le rendre-compte de l'avancée du projet s'est fait sous une forme plurielle pour toucher un large public : restitutions au COrité de PILotage ; partage des comptes rendus ; restitution publique en permanences ; balade de restitution des ateliers paysagers ; gazettes de la commune et lettres d'information dédiées distribuées à tous les habitants. De plus, un résumé non-technique, clair et accessible, a été publié pour permettre à tous les citoyens de comprendre les enjeux et les décisions prises.

Au total, c'est environ 65000€ budget de développement du projet consacré à la concertation. Ce budget a couvert l'organisation, la production des supports, les interventions des experts et les supports de communication. Par une méthodologie précise et une reconnaissance de l'expertise citoyenne, le processus a abouti à une compréhension mutuelle et à des décisions informées, renforçant la légitimité et l'appropriation du projet.

## LA DÉMARCHE

### ÉTAPES ET DÉROULEMENT

Le processus de concertation s'est structuré autour de deux axes : une démarche pérenne avec la constitution d'un panel d'acteurs locaux sous la forme d'un COmité de PIlotage (COPIL) ; et une démarche ponctuelle par des actions ouvertes à tous. L'ensemble a permis de bénéficier de l'expertise d'usage des citoyens.

Ces deux axes se sont déroulés lors de 3 séquences participatives :

- **Une 1ère dès 2017** afin définir la démarche de concertation et d'aider à l'appropriation du site et des études. D'abord grâce au COPIL, instance de la participation, réunissant 17 personnes (riverains et élus de Balanzac et Sainte-Gemme, mais aussi des communes limitrophes ainsi que la chambre d'agriculture locale) et jouant un rôle central pour conseiller, orienter l'implantation du projet, dessiné et co-validé le processus de concertation et d'information des publics. Puis des actions ouvertes : 1 permanence publique sur l'éolien ; 2 visites de parc éoliens en exploitation pour s'immerger en présence d'experts ; 1 balade paysagère et de découverte de la nature du site ; un travail itératif avec le COPIL lors de 5 temps dédiés. En tout, 11 réunions ont recueilli les premières contributions et ont explicité la thématique du paysage. Cependant, La pandémie de COVID-19 a perturbé le calendrier initial et a nécessité une adaptation rapide vers des formats de réunions en ligne, malgré les défis de communication que cela impliquait.
- **La 2ème** séquence de reprise a intégré le paysage au cœur de la démarche par des ateliers dédiés : un 1er atelier de détermination d'un scénario d'implantation, excluant certaines zones potentielles pour se concentrer sur le secteur Nord jugé moins impactant pour le paysage et plus éloigné des habitations ; un 2ème atelier de partage des photomontages pour rendre compte des implications visuelles du scénario retenu, et co-décider des hauteurs et du nombre des éoliennes ; 3 temps en COPIL pour amplifier et valider les propositions.
- **La 3ème** et dernière séquence fut une restitution plurielle : 5 permanences publiques ; le 3ème atelier sous la forme d'une balade sur site pour visualiser la zone retenue et réfléchir à des mesures paysagères d'atténuation et de compensation paysagères ; le 10ème COPIL de restitution de la démarche.

La concertation a aussi utilisé une grande variété d'outils et d'animations pour appréhender le paysage et communiquer sur le projet : cartographies participatives, balade, présentations interactives d'experts, photomontages dont les points de vue ont aussi été choisis par les habitants. Cette diversité a permis à chaque type de participants de s'intégrer à la démarche et de façonner le projet avec le développeur wpd. Les ateliers, en présence du bureau d'expertise paysagère Indigo, ont accru les compétences des participants et se sont organisés avec la confiance de disposer d'une véritable prise de décision à la fin du processus participatif. Et selon ces règles, ils ont conduit à valider un projet localisé et dimensionné avec la centaine de participants de cette séquence.

## LA DÉMARCHE

### IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS

La démarche de concertation a d'abord commencé par une cartographie des acteurs. Cette identification des acteurs locaux, réalisée par wpd, est une étape essentielle pour reconnaître les parties prenantes du projet et démarrer les premières approches déterminantes pour la stratégie participative. Des rencontres ont été organisées avec les propriétaires exploitants, les collectivités locales, des associations locales, les habitants des communes du projet et limitrophes, des participants déclarés opposants au projet et les services de l'administration. Le COPIL a intégré 17 personnes.

Le dialogue avec les opposants ou les personnes exprimant des craintes quant au projet a été soutenu par des groupes de travail en format atelier et les permanences publiques. Ces groupes en atelier en particulier ont permis d'aborder plus en profondeur les critiques et suggestions des opposants. Ils ont également été intégrés dans le calendrier de la concertation et des actions, permettant de confronter les idées et de trouver de nouveaux moments adéquats. Des photomontages dédiés, une visite de la Tour de l'Isleau et une permanence publique avec exposition d'informations spécifique à Corme-Royal, commune avec des opposants, ont rythmé le projet. Les opposants au projet ont joué le jeu de la participation et une volonté forte de s'intégrer dans le processus décisionnel.

Les actions ouvertes ont permis de créer la mobilisation en direction des publics avec une dizaine de temps forts qui ont rythmé les quatre années de la concertation (dont une avec confinement). Avec des formats particuliers (visites, ateliers, balade, permanences, exposition...), elles ont donné l'occasion de disposer de temporalités et de moments particuliers et originaux avec les publics.

Chacune des séquences participatives a permis d'intégrer un nombre élevé de participants, en tenant compte des spécificités de la mobilisation citoyenne en milieu rural. En tout, c'est environ 300 participants et autant de contributions qui ont amélioré et modifié l'implantation éolienne à Balanzac et Sainte-Gemme. Spécifiquement, il y a eu 120 participants lors de la 1ère séquence participative pré-COVID-19, puis 70 participants lors de la 2ème séquence participative et un peu plus de 100 participants pour la 3ème séquence participative dont 50 résidents de Balanzac et Sainte-Gemme et 30 de Corme-Royal.

# LA DÉMARCHE

## RETOUR

L'impact de la démarche de concertation sur le projet lui-même a été notable. Elle a permis d'identifier et de répondre aux préoccupations locales. A la demande des acteurs du territoire, des animations sur le paysage ont mobilisé des bureaux d'études pour approfondir les enjeux et générer un projet avec une occupation visuelle limitée. Le suivi auprès des habitants a été assuré par la tenue régulière de réunions de restitution et la publication d'informations claires sur les progrès du projet, ce qui a maintenu un niveau élevé de transparence et de communication.

Après dépôt du dossier en Préfecture en 2022, et instruction du dossier par les services de l'Etat, en 2024 la démarche de concertation s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique (juillet 2024), un vote favorable des conseils municipaux des deux communes d'implantation et de la communauté de communes.

En interne, wpd France a veillé à appliquer rigoureusement l'ensemble des décisions du COPIL. La qualité des échanges avec les parties prenantes et l'intégration des retours citoyens dans les décisions ont permis de définir les formes de l'implantation du projet et des mesures d'accompagnements spécifiques au territoire.

Du côté des participants, leurs retours ont révélé un avis plutôt positif de l'expérience de concertation. Ils ont apprécié l'opportunité de participer activement aux discussions sur l'aménagement paysager et les aspects techniques du projet à travers une série d'ateliers et la balade de restitution de la démarche. Le projet, à travers sa stratégie de concertation, a véritablement eu pour objectif de recueillir l'expertise des participants pour mener un projet correspondant aux territoires. Il est à noter que des frustrations ont été exprimées concernant les contraintes et limites réglementaires et techniques, malgré des contributions significatives et pertinentes.

En conclusion, bien que la démarche de concertation ait été globalement réussie en termes d'engagement de la population et de la communication, elle a également mis en lumière la complexité de concilier les attentes diverses des parties prenantes dans un contexte social et politique peu favorable. Les leçons tirées de cette expérience ont été précieuses pour orienter la concertation des projets.